

Nouvelle cible en matière d'immigration francophone NOTE D'INFORMATION

En résumé

En 20 ans, le gouvernement du Canada n'a pas fait de progrès substantiel vers la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone. Les programmes généraux d'immigration du gouvernement n'ont pas permis d'avancer vers l'atteinte de la cible. En fait, les résultats annuels ont longtemps stagné à moins de 2 %. Cet état de fait a provoqué une **chute du poids démographique** des communautés francophones et acadiennes, leur causant des **torts majeurs**. Même si le gouvernement atteignait dès 2023 la cible de 4,4 %, ce ne serait pas suffisant pour rétablir ou même stabiliser le poids démographique des communautés.

Pour rattraper le temps perdu, rétablir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes à ce qu'il était avant 2001 et les remettre sur le chemin de la croissance, il faut **une cible de réparation** en matière d'immigration francophone. La FCFA propose une cible progressive qui fixerait l'objectif à 12 % pour 2024, pour ensuite croître périodiquement afin d'atteindre 20 % en 2036.

Portrait de la situation actuelle

- En 2003, le gouvernement du Canada s'est donné comme cible que 4,4 % des résidentes permanentes et résidents permanents admis à chaque année ailleurs qu'au Québec soient d'expression française et s'établissent au sein des communautés francophones et acadiennes. L'atteinte de cette cible devait se faire avant 2008, puis a été remise à 2023.
- En réalité, le gouvernement fédéral n'a jamais réussi à même s'approcher de la cible. Au cours des dix dernières années, les résultats annuels ont stagné à moins de 2 % avec un creux historique de 1,3 % en 2015. Ils ont crû temporairement à 3,6 % en 2020, avant de replonger à 1,95 % en 2021.
- Une étude du commissaire aux langues officielles (novembre 2021) estime à **près de 76 000 le nombre d'immigrants et d'immigrantes francophones qui auraient pu s'établir dans nos communautés** si la cible de 4,4 % avait été atteinte dès 2008.
- En réalité, le poids démographique de nos communautés au sein de la société canadienne a chuté de 4,4 % en 2001 à 3,8 % en 2016. Si la tendance se maintient, il se situera à 3,1 % en 2036.
- Comme pour le reste de la population, le renouvellement démographique de la francophonie passe **presque exclusivement par l'immigration**. La non-atteinte de la cible crée notamment des **problèmes de pénurie de main-d'œuvre de plus en plus graves au sein des communautés francophones et acadiennes**.



- La non-atteinte de la cible s'explique notamment par le fait que le gouvernement fédéral tarde à se donner des moyens, des programmes et des politiques spécifiques et adaptés à l'immigration francophone, préférant compter sur les programmes généraux d'immigration en apportant des ajustements qui s'avèrent jusqu'à présent insuffisants.

La nouvelle cible proposée par la FCFA

- La FCFA propose une cible progressive échelonnée sur 12 ans. L'objectif serait de 12 % dès 2024, puis croîtrait de deux points de pourcentage à tous les trois ans pour finalement atteindre 20 % en 2036. Cela signifie qu'à cette date, une personne immigrante sur cinq ailleurs qu'au Québec devrait être d'expression française.
- Cette cible correspond à un **objectif de réparation**, parce qu'elle permet non seulement de rétablir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes, mais aussi de les remettre sur le chemin de la croissance. Cette cible progressive ferait en sorte que **le poids démographique des communautés atteigne 4,4 % en 2036**, soit le même niveau qu'en 2001, année à laquelle les efforts nationaux de la francophonie en matière d'immigration ont débuté.
- Cette cible s'inspire de différents scénarios identifiés dans une [étude démographique commandée par la FCFA à la firme de recherche Sociopol](#). La Fédération rend cette étude publique aujourd'hui.

Le plan pour l'atteinte de cette nouvelle cible

Pour atteindre cette nouvelle cible, il nous faudra une politique fédérale en immigration francophone qui comprenne notamment les mesures suivantes :

- ❖ La création d'un programme d'immigration économique francophone distinct, arrimé aux besoins des communautés et des employeurs de la francophonie canadienne ;
- ❖ La création d'un volet francophone pour la catégorie du parrainage familial ;
- ❖ L'augmentation de la part d'appui du gouvernement du Canada à la réinstallation des personnes réfugiées aux situations d'urgence dans les pays francophones d'Afrique ;
- ❖ La mise sur pied d'un volet dédié aux francophones dans le cadre des Programmes des candidats des provinces ;
- ❖ Des mesures pour faciliter la venue d'étudiantes et étudiants internationaux francophones, en levant certaines barrières aux visas étudiants ;
- ❖ La création d'une passerelle permanente entre la résidence temporaire et la résidence permanente pour les candidats et candidates à l'immigration d'expression française, dont les travailleurs temporaires et les étudiant.e.s internationaux francophones ;
- ❖ Une capacité accrue de traitement des demandes d'immigration du gouvernement du Canada dans les pays sources francophones, notamment en Afrique ;



- ❖ Un appui supplémentaire aux communautés francophones et acadiennes, afin qu'elles puissent jouer un rôle actif, notamment, dans :
 - La promotion à l'étranger, notamment dans les pays-sources francophones ;
 - La mobilisation des employeurs pour le recrutement et la rétention d'immigrants et d'immigrantes d'expression française ;
 - Le renforcement des services d'accueil et d'établissement francophones ;
 - La mobilisation de tous les ordres de gouvernement en appui aux objectifs fédéraux en matière d'immigration francophone ;
 - L'aménagement de communautés inclusives et accueillantes qui assurent la réussite des immigrants et immigrantes d'expression française.

- ❖ Des mesures d'imputabilité et de reddition de compte sur l'atteinte des cibles.